

# Évaluation APDISCRI2

Expérimentation « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire »

— Synthèse du rapport final

Mai 2023

agence**phare**



**RAPPORT RÉALISÉ PAR L'AGENCE PHARE**

**AUTEURS :**

FRANÇOIS CATHELIN, DIRECTEUR DES ETUDES  
MARIÓN LE TYRANT, CONSULTANTE-CHERCHEURE  
CAROLINE ARNAL, CONSULTANTE-CHERCHEURE



## Avant-propos

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) dans le cadre de l'appel à projets APDISCRI 2 lancé en 2018 par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées.

Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

**Les résultats sont présentés en deux formats : un format long dit « Rapport final », et un format court dit « Synthèse » de quelques pages qui présente les principaux éléments, résultats et enseignements.**

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'Expérimentation et d'évaluation des politiques publiques  
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur le déroulement des projets, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> la note de restitution finale soumise au FEJ par les porteurs de projets.

## Fiche récapitulative

### Statut et objet

Ce rapport a été réalisé dans le cadre de l'appel à projets « Prévention et lutte contre les discriminations envers les jeunes » (APDISCRI2) lancé en 2018, et dont les dernières expérimentations se sont achevées début 2023.

Le projet évalué (siglé APDISCRI2\_19) s'intitule « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire » et a été porté par Grenoble Alpes Métropole, sur une durée de quatre ans (2019 – 2023).

Le rapport d'évaluation a été remis fin mai 2023.

### A propos de l'Agence Phare

#### Agence Phare

L'Agence Phare est une agence d'étude, d'évaluation, de recherche et de conseil fondée en 2014. Depuis sa création, elle réalise une grande diversité de travaux pour des Ministères, des agences nationales, des fondations et des associations.

Notre objectif global est de contribuer à des politiques publiques plus efficaces, car fondées sur une connaissance fine des besoins et des attentes des acteurs de terrain et des citoyens, particulièrement les moins audibles dans l'espace public.

Plus d'informations sur <https://agencephare.com/>

#### Contact

François Cathelineau, co-fondateur et Directeur des études  
[francois@agencephare.com](mailto:francois@agencephare.com)

# Des avancées pour la structuration et la professionnalisation des réseaux de la LCD, mais une faible association des jeunes aux politiques publiques qui les concernent

## Le projet expérimenté

En France, la politique de lutte contre les discriminations a d'abord émergé sous l'impulsion de l'Etat, bien que le contexte national soit rapidement devenu défavorable au portage de cette politique. Progressivement territorialisée au profit des collectivités locales, **la politique de la lutte contre les discriminations n'a pourtant eu de cesse d'être affaiblie à l'échelle des territoires**, en raison notamment d'un décalage important entre les ambitions poursuivies et la réalité des moyens disponibles.

Dans ce contexte, et alors que la question des discriminations ethno-raciales peine à s'imposer dans un cadre institutionnel stable et volontariste, le projet « *Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire* » a été porté par Grenoble Alpes Métropole, sur une durée de quatre ans (2019 – 2023). Il associait initialement trois autres collectivités locales (Aubervilliers, Villeurbanne, Nantes) historiquement impliquées dans la lutte contre les discriminations (LCD).

Ses **objectifs** sont de contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes de discrimination envers les jeunes et à prévenir les faits de discrimination en associant les professionnels et les jeunes eux-mêmes.

Pour cela, le **projet a été structuré en trois grands axes**, présentant chacun des actions ciblées :

- **Mobiliser les réseaux de vigilance pour renforcer la prise en compte des discriminations vécues par les jeunes des quartiers populaires (Axe 1)**, en créant des actions spécifiques susceptibles de rendre efficaces les dispositifs de vigilance ou de veille.
- **Renforcer le rôle des professionnels de la jeunesse dans la LCD envers les jeunes des quartiers populaires et lutter contre la coproduction et la banalisation des discriminations liées à l'origine et au territoire (Axe 2)**, avec des formations-actions permettant d'outiller les professionnels.
- **Soutenir les jeunes comme acteurs en matière de lutte contre les discriminations (Axe 3)**, en lançant des enquêtes pour appréhender l'expérience et l'impact des

discriminations sur les parcours des jeunes et mieux comprendre les processus à l'œuvre tout en soutenant la mobilisation des jeunes (conscientisation, mobilisation du droit, artistique, citoyenne) jusqu'à la co-construction (avec professionnels, puis élus) de pistes d'actions énoncées par eux-mêmes.

### L'évaluation : encadré méthodologique

L'évaluation a à la fois questionné la mise en œuvre et l'efficacité des trois axes de l'expérimentation, tout en portant un regard sur la dynamique interterritoriale du projet.

Elle s'est appuyée sur une **méthodologie exclusivement qualitative**, fondée sur une analyse documentaire, ainsi que la réalisation de 48 entretiens semi-directifs auprès de 62 personnes et 45 observations de temps de pilotage ou de mise en œuvre des actions.

L'évaluation a été menée **en continu**, du lancement à la clôture de l'expérimentation.

## Une prise en compte timide de la question « jeune » au sein des réseaux de la LCD

Pour les réseaux de veille des différentes collectivités locales, plusieurs enjeux ont pu être travaillés dans le cadre du projet FEJ : la structuration et le développement du réseau en tant que tel, l'interconnaissance avec les autres réseaux mobilisés dans l'expérimentation, ou encore la place des jeunes au sein de ceux-ci.

Dans le cadre de l'évaluation, c'est bien ce dernier enjeu qui constitue le cœur de l'analyse : alors que les jeunes victimes de discriminations étaient peu visibles au sein de ces réseaux, il s'agissait de **comprendre en quoi un travail à**

**la fois localisé et interterritorial pouvait permettre de renforcer la prise en compte des jeunes par, et au sein de ces réseaux de veille**, qui constituent l'outil le plus concret de mobilisation du droit.

A la fin de l'expérimentation, deux résultats principaux peuvent être relevés. **L'expérimentation a tout d'abord renforcé le positionnement des professionnels, et notamment celui des chargés de mission LCD des collectivités.**

Il apparaît en effet que l'engagement des collectivités territoriales dans un projet expérimental de long-terme s'est traduit par la participation, quatre années durant, à de nombreuses réunions de travail, autour d'un projet parfois perçu comme flottant, mais dont l'intérêt premier était d'ouvrir un espace de rencontre et de dialogue entre des chargés de mission relativement isolés au sein de leur collectivité. En ce sens, ils ont pu retirer des bénéfices individuels, et professionnels, de la participation au projet FEJ, favorisant un positionnement qui était en voie de fragilisation au début de l'expérimentation.

Cela a été rendu possible par un recadrage rapide des ambitions de l'axe 1 de l'expérimentation, au détriment de la question « jeune », mais au bénéfice des problématiques quotidiennes rencontrées par les professionnels dans l'animation de leurs réseaux de veille. Ils ont pu en retirer des réflexions, partages d'expérience et *stimuli* favorisant une forme de réflexivité qui leur a été utile.

**L'expérimentation a ensuite permis, timidement, de favoriser la prise en compte du public jeune, issu de quartiers politique de la ville (QPV), dans l'activité des réseaux de veille.**

Alors que ces réseaux peuvent être analysés au prisme de deux axes (approche du droit mobilisée, approche des publics jeunes), dessinant une cartographie diversifiée du positionnement des collectivités locales dans la lutte contre les discriminations, les actions menées dans le cadre du « projet FEJ » donnent

à voir des résultats hétérogènes en matière de traitement du public « jeune des quartiers populaires » au sein des réseaux. Si, **d'une manière générale, il est possible de constater une évolution très timide de ces réseaux sur le** sujet, des prémices de transformation peuvent être identifiées, de manière graduée.

Dans le détail, l'engagement pérenne des trois collectivités – Nantes, Grenoble et Villeurbanne – au sein du projet FEJ a produit des **résultats différenciés en termes d'évolution des réseaux**. A Grenoble, si le travail mené dans le cadre de l'axe 1 a contribué à redynamiser la cellule de veille et d'action (CVA) autour de pistes d'amélioration de son fonctionnement, celle-ci n'a finalement que peu bénéficié de l'approche « jeunes » du projet FEJ. A l'inverse, on observe des effets plus importants à Villeurbanne, avec des logiques d'ouverture du réseau à de nouveaux acteurs jeunesse et surtout à Nantes, avec la constitution d'un réseau – encore fragile – dédié aux acteurs jeunesse.

## Une intégration progressive du référentiel de la LCD par les professionnels de jeunesse

Les formations proposées dans le cadre de l'axe 2 de l'expérimentation avaient ceci **d'innovant qu'elles entendaient s'adresser à un public de professionnels plus large** que les acteurs déjà membres des réseaux mobilisés autour de la non-discrimination. Elles visaient en particulier les professionnels issus des secteurs jeunesse afin de les sensibiliser au référentiel de la lutte contre les discriminations et d'offrir un espace de réflexion commun sur les discriminations vécues par les jeunes des quartiers dits populaires.

**Deux types de formation ont été proposées.** La première proposait sur un format court (une journée) une approche théorique centrée sur la socio-histoire de la lutte contre les discriminations. Ce premier volet de formation

venait en « préambule » du cycle de formation imaginé dans le cadre de l'expérimentation. La seconde était une formation-action à l'approche juridique de la lutte contre les discriminations. Elle a été dispensée, selon les territoires, en format condensé de deux jours (à Nantes) et sur deux jours (ou demi-journées) sur les autres territoires bénéficiaires.

Les observations des sessions de formation réalisées ainsi que les entretiens menés auprès de quelques professionnels formés mettent en évidence trois grands résultats.

Tout d'abord, l'ouverture des formations proposées dans le cadre de l'expérimentation à de nouvelles structures/ professionnels - intervenant dans le champ de la jeunesse – aux côtés des acteurs « classiques » de la lutte contre les discriminations a donné à voir **différentes postures professionnelles et discours associés autour des enjeux de cette lutte**. La participation de ces nouveaux publics est principalement motivée par une volonté de se former, d'un point de vue théorique et pratique, à l'approche de la lutte contre les discriminations ; traduisant dès lors **une posture d'ouverture pragmatique** au champ de la lutte contre les discriminations.

Pour les professionnels déjà sensibilisés et engagés dans des démarches en faveur de la lutte contre les discriminations (membres des réseaux de partenaires et des cellules de veille locaux), la volonté de participer à ces formations a davantage été guidé par le souhait de **renforcer leurs connaissances et améliorer leurs pratiques professionnelles**, traduisant ainsi une **posture proactive** visant se perfectionner. Concrètement, ces formations ont rassemblé un panel d'acteurs et de structures aux postures, discours et pratiques très différents sur le champ de la lutte contre les discriminations, allant schématiquement d'une vision militante de la question à une vision critique ou à tout le moins résistante vis-à-vis du référentiel de la lutte contre les discriminations.

Tout l'enjeu était donc de rassembler ces acteurs en un espace-temps de travail et de réflexion commun, permettant l'expression de points de

vue différents sinon opposés, dans l'objectif de converger vers un partage de valeurs et d'outils conjoints.

Sur le plan de l'efficacité ensuite, **les effets des formations diffèrent** et apparaissent **de façon plus ou moins marquée** et **plus ou moins cumulative** selon les **profils** d'acteurs.

Les temps de formation ont été perçus comme bénéfiques du point de vue de la **mise en lien entre les partenaires** :

- En premier lieu, pour les acteurs les plus éloignés des réseaux de lutte contre les discriminations, ces formations ont permis d'étendre leurs contacts par l'identification de structures et de professionnels nouveaux tandis que pour les acteurs déjà membres des réseaux ou plus spécialisés sur les questions de discriminations, les formations ont été l'occasion d'approfondir des liens préexistants et de renforcer des logiques d'interconnaissances déjà établies.
- En second lieu, l'ensemble des acteurs interrogés plébiscitent **l'apport de connaissances** dispensées au cours des différentes sessions de formation, qu'elles soient d'ordre théorique ou relatives à des cas pratiques, tandis que les acteurs déjà impliqués dans le champ des discriminations y ont vu un intérêt complémentaire en lien avec les **pédagogies de transmission des savoirs autour de la lutte contre les discriminations** auprès des publics.
- En troisième lieu, ces formations ont été perçues comme un appui à **l'amélioration et l'ouverture de perspectives en termes de pratiques professionnelles**, dans une logique davantage « interne » aux structures les plus éloignées du référentiel de la lutte contre les discriminations et plus « collaboratives » pour les acteurs déjà impliqués dans les réseaux.

Si ces temps de formations autour de la non-discrimination ont permis à certains acteurs –

notamment des secteurs jeunesse – de franchir une étape théorique (par les connaissances partagées au cours de ces temps), partenariale (par la découverte des réseaux locaux mobilisés autour de ces questions) et pour certains opérationnelle (à travers l'intégration dans les cellules de vigilance), ils n'ont cependant pas permis de lever à eux seuls les **difficultés et résistances** classiques rencontrées par les acteurs de la lutte contre les discriminations.

Les acteurs jeunesse interrogés, y compris ceux ayant intégré le réseau de vigilance territorial à l'issue des formations, ne s'approprient encore que partiellement le référentiel de la lutte contre les discriminations. L'ensemble des acteurs, historiques ou récemment intégrés aux réseaux, soulignent à travers différents exemples les **difficultés rencontrées pour faire réseau** autour de ces questions. Plus directement en lien avec les temps de formation dispensés, certains acteurs regrettent sa **faible opérationnalité** et sur certains territoires, la logique « d'entre soi » des professionnels en présence.

Ces formations demeurent ainsi une étape d'un processus de long terme, plaidant en faveur d'une continuité des actions autour de ces sujets et de leur financement, au-delà de l'expérimentation évaluée.

## Une difficulté persistante à dialoguer avec les jeunes

La proposition faite dans le cadre de l'expérimentation, et notamment de l'axe 3, qu'il est **possible de faire émerger des attentes de la part des jeunes vis-à-vis de actions et des politiques publiques** permettant de faire face aux discriminations qu'ils subissent, **puis d'y apporter des réponses concrètes** co-construites avec les professionnels et les élus, constitue l'aspect le plus innovant de l'expérimentation.

Elle s'est notamment **déclinée en trois grands types d'actions** : la réalisation d'un travail important de **production de connaissances**

(matérialisé par trois enquêtes différentes menées tout au long de l'expérimentation), des **actions événementielles** devant permettre aux jeunes de différentes villes de se rencontrer, ainsi qu'une **plateforme web** devant agréger du contenu accessible sur les discriminations, provenant de différents types d'acteurs.

A la fin de l'expérimentation, deux résultats principaux peuvent être relevés.

**En premier lieu, l'apport principal de l'axe 3 de l'expérimentation FEJ consiste en la production de différentes enquêtes, menées par des acteurs au statut très hétérogène.**

Il convient de rappeler que des malentendus initiaux liés au cadrage et à la diffusion des enquêtes ont pesé sur leur déroulement et leur articulation. L'évaluation de l'expérimentation a rapidement identifié **le faible cadrage initial de l'axe 3** comme un élément pouvant peser sur le bon déroulement des enquêtes. La demande large adressée aux équipes en charge de celles-ci (produire des connaissances sur les discriminations vécues) découle d'objectifs relativement peu précis (quels objectifs au-delà de la production de connaissances, quels usages des enquêtes notamment dans une vocation de plaider, par exemple). Dans ce contexte, le travail transversal d'accompagnement à la coordination des enquêtes s'est rapidement essoufflé, peu aidé par une première expérience qui a cristallisé les malentendus. L'ambition d'essaimage territorial des enquêtes n'a pas été atteinte, les acteurs de l'expérimentation peinant à aborder et solutionner des désaccords de fond rapidement apparus.

**Cependant, les trois principales enquêtes ont proposé des approches a priori complémentaires.** Malgré la convergence de difficultés inhérentes à la conduite de l'axe 3, les enquêtes menées constituent **un travail pertinent sur la question de l'expérience vécue des discriminations**, notamment en ce qu'elles rendent compte des manières complémentaires de traiter le sujet. Si l'enquête PACTE/La Petite Poussée s'inscrit dans une démarche de recherche relativement classique, l'enquête AssociaJeunes/Modus Operandi repose elle sur

des méthodes plus atypiques, tandis que celle de la Régie de quartier constitue une forme d'enquête plus « micro » et moins approfondie.

Finalement, leur apport majeur est de mettre en lumière et de légitimer la production de discours sur les discriminations ethnoraciales.

**Cet apport est largement contrebalancé par le second résultat majeur de l'évaluation sur l'axe 3. Alors que le projet expérimental ambitionnait de donner une place structurante à la parole des jeunes – au même titre que l'amélioration des réseaux de veille (axe 1) et la montée en compétences des professionnels (axe 2) – force est de constater que l'objectif n'est pas atteint.**

En effet, si les différentes productions de connaissances constituent une démarche pertinente, à défaut d'être immédiatement efficace, pour rendre visible et légitime la question de l'expérience discriminatoire des jeunes, **celles-ci n'ont pas été accompagnées d'un investissement fort du public jeune dans la démarche.** Celui-ci s'est impliqué à différents niveaux dans l'expérimentation, puisque ce sont en réalité plusieurs groupes/collectifs de jeunes qui ont successivement intégré, puis quitté l'espace de l'expérimentation, montrant une variété de modalités de mobilisations des jeunes. Si l'événement de lancement d'octobre 2019 a fédéré de nombreux acteurs, y compris des groupes de jeunes, autour de l'expérimentation, l'esquisse d'une dynamique d'échanges entre ceux-ci a rapidement pris fin.

**Le public jeune a ensuite progressivement disparu du projet FEJ.** L'évaluation permet d'identifier les logiques de cette éviction, qui confirme la difficulté des institutions à maintenir un dialogue avec les jeunes.

## Conclusion

L'évaluation permet de porter un regard nuancé sur un projet de long-terme à l'ambition très élevée, réunissant un grand nombre d'acteurs, et

ne bénéficiant que d'un faible soutien politique. Il est possible d'en tirer des enseignements transversaux à trois niveaux.

**Il apparaît tout d'abord que la dynamique interterritoriale proposée par l'expérimentation s'est avérée stimulante pour nombre d'acteurs, bien qu'elle reste largement à approfondir (axe 1).**

En réponse à l'hypothèse initiale de l'évaluation, l'expérimentation n'a **pas tant permis de modéliser une approche territoriale particulière que de rendre visible ce qui rapproche, comme ce qui différencie, les différents réseaux de veille**. Ceux-ci peuvent notamment se distinguer sur deux axes : le choix d'une approche plutôt technique et individualisante du droit, ou à l'inverse d'une approche plutôt politique et collective du droit ; et vis-à-vis des jeunes des quartiers populaires, une approche soit intégrée, soit spécifique. Il est donc davantage possible de parler de **modélisation d'un référentiel de positionnement des réseaux de lutte contre les discriminations**, que d'une approche locale « type » en tant que telle – ce qui constitue, en soi, **une avancée théorique utile et suffisamment outillée (clés d'analyse, recensement d'outils, guide d'appropriation) pour être potentiellement mobilisable** par d'autres acteurs locaux.

**L'évaluation met ensuite en lumière l'intérêt des formations proposées aux professionnels (axe 2).**

Dans un contexte global où la lutte contre les discriminations est peu soutenue à l'échelle nationale et où son portage aux échelons territoriaux est également affaibli, **la mise en œuvre et plus encore les contenus de ces formations se sont révélés particulièrement pertinents**. Ces formations ont contribué non seulement à **renforcer l'alliance entre les acteurs de la LCD** historiquement engagés sur ces questions mais également à **ouvrir ces réseaux à de nouveaux profils d'acteurs** afin de les sensibiliser à une meilleure prise en compte des discriminations, *a fortiori* celles

vécues par les jeunes et fondées sur l'origine supposée ou le territoire de résidence.

Si le principe d'une formation à l'adresse des professionnels ne constitue pas, à lui seul, l'unique réponse à la levée des difficultés et des résistances classiques rencontrées dans le champ de la LCD, ces formations participent **d'un cheminement intellectuel, partenarial et opérationnel s'inscrivant de fait dans une temporalité longue**.

Enfin, la façon dont **les jeunes ont progressivement disparu des réflexions de fond et de la mise en valeur des productions lors de l'expérimentation**, pour réapparaître lors de l'événement final de clôture du projet **est symbolique de la difficulté des institutions à écouter ce que les jeunes ont à dire (axe 3)**.

Les jeunes demeurent un public non, ou très marginalement associé à la définition et la conduite de projets qui les concernent pourtant spécifiquement et explicitement. L'évaluation de l'expérimentation grenobloise montre que **lorsqu'ils le sont, les freins à leur maintien dans le projet apparaissent rapidement**, tout en restant peu conscientisés et pris en compte. Alors que les outils et les méthodes d'inclusion des publics aux politiques publiques sont éprouvés et reconnus, ce constat **ne manque pas d'interroger sur les volontés politiques de faire évoluer la place et le sort des jeunes** dans la société.

L'ensemble des résultats de cette évaluation, qui se fonde sur une enquête de terrain longue et approfondie, permet de **dresser plusieurs enseignements de politique publique, que nous regroupons en quatre grandes préconisations** : renforcer le rôle moteur de l'Etat pour entraîner les acteurs locaux ; favoriser l'implication des jeunes dans les formations ; encourager la recherche et les acteurs publics à se saisir des clivages d'approche traversant la lutte contre les discriminations ; proposer des formes alternatives de structuration et de financement de projets expérimentaux, mettant davantage les jeunes au centre du jeu.

agence**phare**